

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures,
 le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :
 en exercice : 49
 présents : 30
 procurations : 9
 votants : 39

Date de convocation :
 07 octobre 2025

PRESENTS : G. ZORITCHAK, S. BEN OTHMANE, Nicolas LAKS, J-L. PECORINI, P-J. CRASTES, A. CUZIN, B. GONDOUIN, D. THEVENOZ, G. BARON, E. ROSAY, M. MERMIN, L. VESIN, L. DUPAIN, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J. CHEVALIER, P. DURET, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, B. FOL, A. MAGNIN, C. DURAND, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, C. MERLOT, F. BENOIT

REPRESENTES : A. RIESEN par G. ZORITCHAK, P. CHASSOT par B. GONDOUIN, C. VINCENT par L. VESIN, S. LOYAU par I. ROSSAT-MIGNOD, G. NICOUD par J. BOUCHET, J-C. GUILLON par P. DURET, J-P. SERVANT par E. BATTISTELLA, H. ANSELME par A. MAGNIN, J. LAVOREL par F. BENOIT

EXCUSES : M. GENOUD, M. SALLIN, A. AYEB

ABSENTS : Nathalie LAKS, M. GRATS, V. LECAUCHOIS, D. BESSON, M-N. BOURQUIN, L. CHEVALIER, F. GUILLET

Secrétaire de séance : Madame Agnès CUZIN

Délibération n° c_20251013_fin_112

Affectation des résultats 2024 – Budget annexe Régie assainissement

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4^{ème} Vice-Président,

Le Conseil communautaire a arrêté le 30 juin 2025 le compte administratif 2024 du budget annexe Régie assainissement avec les résultats suivants, les restes à réaliser étant repris automatiquement :

Fonctionnement	
	CA 2024
DEPENSES FONCTIONNEMENT	8 589 928,03
RECETTES FONCTIONNEMENT	8 118 769,78
Solde F sans résultat	-471 158,25
Reprise résultat N-1	1 116 957,34
Excédent de Fonctionnement	645 799,09
Investissement	
	CA 2024
DEPENSES INVT	2 816 810,53
RECETTES INVT	2 330 313,08
Solde d'Investissement sans RAR	-486 497,45
Reprise résultat N-1	-127 655,08
Solde d'Inv. avec Résultat sans RAR	-614 152,53
Solde RAR	-1 023 987,32
Déficit d'Investissement	-1 638 139,85
Résultat global	-992 340,76

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5 ;

Vu la délibération n° c_20250630_fin_086 du Conseil communautaire du 30 juin 2025 portant arrêt du compte administratif 2024 – Budget annexe Régie assainissement ;

DELIBERE

Article 1 : affecte :

- 645 799,09 € en réserves (compte 1068) afin de couvrir le déficit d'investissement.

Article 2 : reporte :

- Le déficit d'investissement soit 614 152,53 € en dépenses d'investissement au compte 001.

Article 3 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 39

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,
Agnès CUZIN

Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère
exécutoire de cette délibération :

- Télétransmise en Préfecture le 17/10/2025
- Publiée le 17/10/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.